

Corum® s'utilise avec un adjuvant

Cultures	Adjuvants* conseillés et possibles
Grandes Cultures	Pois protéagineux
	Féverole
	Luzerne, Trèfles
	Soja
Cultures légumières	Cultures porte-graines mineures (Trèfle violet, trèfle blanc, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin)
	Pois écossés et non écossés frais
Cultures légumières	Haricots écossés et non écossés frais
	GONDOR, CANTOR, PIXIES

*Marques principales (les seconds noms commerciaux sont possibles bien que non listés dans ce document).

**Conseillé sur soja

Liste non exhaustive. Autres adjuvants, nous conseiller. Pour chacun des adjuvants, assurez-vous qu'il est bien autorisé sur la culture que vous vous apprêtez à traiter.

Corum® dans les programmes de désherbage

Dans toutes les situations, il est recommandé de raisonner l'utilisation de Corum® selon les adventices à contrôler et leur niveau d'infestation. En cas de flores très diversifiées, il est recommandé de mettre en œuvre un programme de désherbage combinant agronomie et applications herbicides en séquence ou en mélange (se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges). Se reporter aux différentes pages de ce document pour prendre en compte les spécificités de chacune des cultures.

Champ d'activité de Corum® à 1,25 l/ha + adjuvant

Amarante réfléchie	TS	Alchémille des champs	S	Sénéçon commun	MS
Barbare	TS	Arroche étalée	S	Véronique sp.	MS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	Chénopode blanc	S	Mercuriale annuelle*	PS
Colza (repousses)	TS	Coquelicot*	S	Pensée des champs	NS
Datura stramoine	TS	Ethuse	S		
Géranium à f. rondes	TS	Fumeterre officinal	S		
Laiteron des champs	TS	Gaillet gratteron*	S		
Morelle noire	TS	Lamier amplexicaule	S		
Moutarde blanche	TS	Lamier pourpre*	S		
Myosotis	TS	Linaire sp.	S		
Pourpier potager	TS	Matraïcaire sp.	S		
Ravenelle	TS	Pissenlit*	S		
Sanve	TS	Renouée à f. de patience	S		
Sisymbre sp.	TS	Renouée des oiseaux*	S		
Stellaire	TS	Renouée liseron*	S		
Tabouret des champs	TS	Renouée persique	S		
		Rumex sp. [issu de graine]	S		

TS : Adventices Très Sensibles (95-100%)
S : Adventices Sensibles (85-95%)
MS : Adventices Moyennement Sensibles (70-85%)
PS : Adventices Peu Sensibles (50-70%)
NS : Adventices Non ou très peu Sensibles (<50%)

* Espèces adventices dont la sensibilité s'est parfois révélée irrégulière dans les essais.
Champ d'activité établi sur la base des résultats BASF Agro et Instituts Techniques en France sur les différentes cultures (protéagineux et cultures légumières).
Les niveaux d'efficacité mentionnés dans ce tableau sont issus de moyennes d'efficacité obtenues dans les essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un niveau d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.

Conditions générales d'utilisation

Stade des Adventices

Corum® s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en situation de poussée active. Le stade optimum de traitement se situe entre les stades « cotylédones » et 2-3 feuilles maximum des dicotylédones adventices.

Corum® s'utilise à la dose autorisée de 1,25 l/ha ou à une dose adaptée, en post-levée des cultures autorisées.

L'utilisateur décide sous sa propre responsabilité du choix des doses et des produits utilisés dans le programme, en fonction de la flore, du type de sol, du climat, de l'état de la culture.

Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Il est recommandé de respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée, à savoir :

– Appliquer sur une culture en bon état végétatif,
– Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 5°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,

– Appliquer un volume de bouillie de 100 à 250 litres à l'hectare,
– Cultures suivantes : se reporter à l'étiquette.

Il est recommandé d'utiliser Corum® avec un adjuvant pour bouillie herbicide (assurez-vous qu'il soit bien autorisé sur la culture à traiter) : son activité est améliorée, ce qui permet d'adapter la dose appliquée aux adventices présentes, à leurs stades de développement et aux conditions climatiques au moment de l'application.

Divers types d'adjuvants sont utilisables : les huiles végétales, les huiles minérales. En raison de la sensibilité des cultures, de légers symptômes (jaunissement, brûlures, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum®. Selon les conditions, l'adjonction d'un adjuvant peut amplifier le phénomène. Dans les essais de développement, ces manifestations passagères n'ont pas eu d'incidence sur le rendement.

*

**

Gestion responsable des substances actives

Au-delà du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, pour la protection des ressources en eau, BASF Agro recommande pour Corum® à base de bentazone.

Date d'application : Corum® doit être utilisé dans le respect des stades d'application, en dehors des périodes de recharge de la nappe :

- à l'automne, jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures et jusqu'au 15 octobre sur cultures développées.
- au printemps, à partir du 15 mars.

Dose maximale/ha/an : Ne pas dépasser la dose 1000 g de bentazone/ha/an lors de programme avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone. Sur les mêmes principes, ne pas dépasser la dose de 75 g/ha/an d'imazamox.

Sur les zones de captages, ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7% ni sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes). Pour plus d'informations, nous consulter.

Mentions légales

Marque déposée BASF	CORUM®
AMM	N° 2120120
Composition	22,4 g/l imazamox + 480 g/l bentazone
Formulation	Concentré soluble (SL)
Nombre max. d'applications	1 application/cycle culture, avec fractionnement possible à condition de ne pas dépasser la dose autorisée.
ZNT (distance aux points d'eau)	5 mètres
ZNT (zone non cultivée adjacente)	5 mètres
DAR	BBCH 25 sauf pour les légumineuses fourragères : BBCH 19
DRE	48 heures

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF0222 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

ATIC*AQUA - Numéro d'AMM : n°2090011 - Composition : 455 g/l pendiméthrine - Formulation : CS (suspension de capsules) - **NIRVANA®** - Numéro d'AMM 2090016 - Composition : 16,7 g/l imazamox + 250 g/l pendiméthrine - Formulation : EC - **PROWL® 400** - Numéro d'AMM 8900690 - Composition : 100 g/l cycloxydime - Formulation : EC - Détenue et homologation : BASF. • Marque déposée BASF. **ACTIROB® B** marque déposée Novance et détenteur de l'AMM Oleon N.Vassenestradt - Numéro d'AMM 940076 - Composition : 842 g/l huile de colza estérifiée - Formulation : EC - **HELIOSOL®** marque déposée Interagro Action Pin - Numéro d'AMM 2090013 - Composition : 665 g/l alcool terpénoïde - Formulation : EC - **CANTOR®** - marques déposées Interagro ALC Ltd - Numéro d'AMM 2090013 - Composition : 790 g/l triglycéride éthylique 10 OE - Formulation : EC. **GONDOR®** marque déposée et détenteur de l'AMM : De Sangosse S.A.S. - Numéro d'AMM 2100072 - Composition : 488 g/L léchitine formulée avec ester méthylique d'huile végétale - **ADIGOR®** marque déposée et détenteur de l'AMM : De Sangosse S.A.S. - Numéro d'AMM 2100072 - Composition : 488 g/L léchitine formulée avec ester méthylique d'huile végétale - **PIXIES®** marque déposée et détenteur de l'AMM : Syngenta. **EXSENTIA®** : © marque déposée et détenteur de l'AMM : De Sangosse S.A.S. - Numéro d'AMM 2210355 - Composition : 467 g/L esters méthyliques d'acide gras, C16-C18 et C18 insaturés - Formulation : EC. **PIKES®** marque déposée et détenteur de l'AMM : Comptoir commercial des Lubrifiants - Numéro d'AMM 2140235 - Composition : 831 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - Formulation : EC. **STRATOS® ULTRA** - Numéro d'AMM 20900490 - Composition : 842 g/l huile de colza estérifiée - Formulation : EC. **ECOPHYTO** : Marque déposée et détenteur de l'AMM Cerience - Numéro d'AMM 2150493 - Composition : 435 g/L alkylopolysaccharide - Formulation : EC. Edition Avril 2024 - 408POHE0424R - Annexe et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Priviliez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conform

Comment utiliser Corum® sur :

POIS PROTEAGINEUX D'HIVER ET DE PRINTEMPS

SOJA

Le soja se désherbe en pré et en post-levée bien que peu de solutions soient disponibles actuellement. Corum® permet sur cette culture de contrôler des adventices, soit fréquentes, soit mal maîtrisées, par les autres solutions herbicides.



Recommandations

Corum® s'applique à partir du stade 1 feuille trifoliée de la culture.

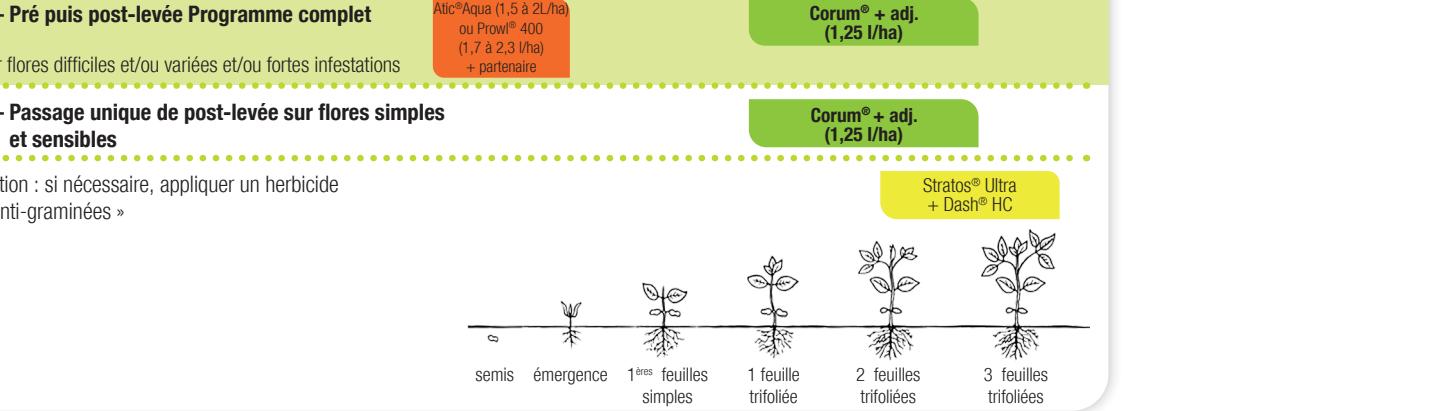
PROGRAMME 1 : Programme complet et polyvalent avec 1 application de pré-levée suivie d'1 application de post-levée

En culture de soja, notamment dans les situations de forte infestation de graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, mettre en œuvre un programme de désherbage approprié à base de produits adaptés en pré-semis, ou de post-semis prélevée, tel que Atic®Aqua ou Prowl® 400 avec ou sans partenaire, suivi de Corum® en post-levée.

PROGRAMME 2 : Appliquer Corum® en 1 application de post-levée

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles en pressions faibles à modérées, il est possible d'appliquer Corum® en un seul passage. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

Corum® sur soja : 2 solutions de désherbage



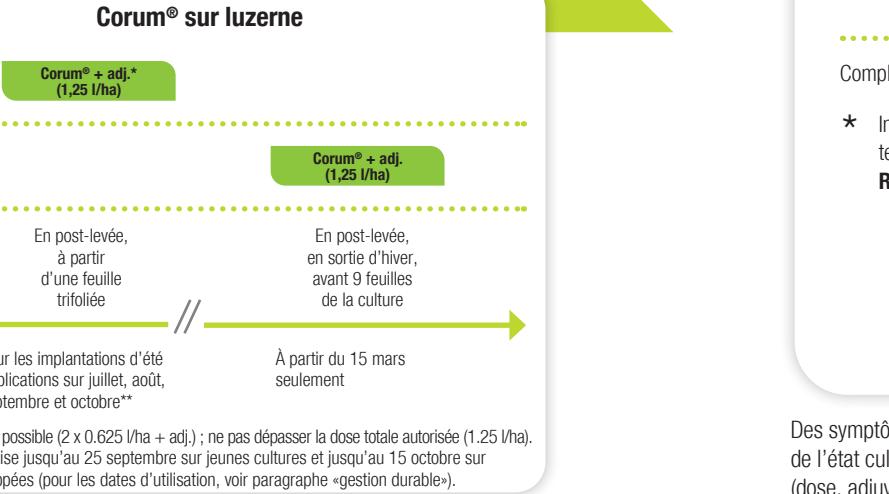
Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjvant en fonction des conditions climatiques, de l'état culturel et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

LUZERNE



2 SOLUTIONS DE DÉSHERBAGE

- Luzerne à l'implantation : Corum® s'applique à partir du stade 1^{re} feuille trifoliée.
- Luzerne installée, Corum® s'applique avant le stade 9 feuilles de la culture. Corum® s'applique en mélange avec un adjvant pour bouillie herbicide et peut être complété avec un partenaire herbicide adapté selon la flore présente. Avant toute utilisation se reporter aux « conditions générales d'utilisation ».



Recommandations

Corum® s'applique à partir du stade 2 feuilles étalemente de la culture.

Corum® s'utilise jusqu'à la dose maximale de 1,25 l/ha en post-levée des pois protégineux.

PROGRAMME 1 : Programme complet et polyvalent avec 1 application de pré-levée suivie d'1 application de post-levée

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en œuvre un programme de désherbage :

a. En pré-levée : une solution herbicide adaptée à la flore, appliquée en post-semis pré-levée avec Prowl® 400* ou Nirvana® S (à la dose de 3 l/ha maximum).

b. En post-levée : Corum® + adjvant seul ou en mélange avec un partenaire herbicide.

En présence d'adventices variées, telles que : renouées, stellaires, vénoriques, coquelicots introduire Prowl® 400 dans le programme.

Dans les situations de flores variées, pressions faibles à modérées, mettre en œuvre un programme en 2 passages à base de Corum® + adjvant.

La première intervention se fera tôt sur des adventices peu développées. Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la première application. Veiller à respecter une dose totale maximale appliquée de Corum® de 1,25 l/ha sur la culture.

En présence d'adventices variées, telles que : renouées, stellaires, vénoriques, coquelicots introduire Prowl® 400 dans le programme.

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, pressions faibles à modérées, Corum® s'applique en un seul passage.

Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement. En présence d'adventices variées, telles que : renouées, stellaires, vénoriques, coquelicots introduire Prowl® 400 dans le programme.

Corum® sur pois protégineux : 3 solutions de désherbage

1 - Pré puis post-levée

Programme complet & polyvalent.

Sur flores difficiles et variées et fortes infestations

2 - Tout en post-levée = Programme 2 passages

Sur flores variées en pressions faibles à modérées

3 - Passage unique de post-levée

Sur flores simples et sensibles

Complément « anti-graminées » si nécessaire

* Introduire Prowl® 400 dans le programme en présence d'adventices telles que : renouées, stellaires, vénoriques, coquelicots...

Rappel : pas de mélange possible entre Prowl® 400 et Corum®.

Indication : Pour les implantations d'été Applications du juillet, août, septembre et octobre.

** Fractionnement possible (2 x 0,625 l/ha + adj.) ; ne pas dépasser la dose totale autorisée (1,25 l/ha).

** Corum® s'utilise jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures et jusqu'au 15 octobre sur cultures développées (pour les dates d'utilisation, voir paragraphe « gestion durable »).

Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum® + adjvant en fonction des conditions climatiques, de l'état culturel et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum® (dose, adjvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Actuellement, peu de solutions sont disponibles pour désherber les pois protégineux en post-levée. Corum® est une des rares solutions herbicide anti-dicots de post-levée à large spectre disponible sur cette culture. Pour étendre son spectre si besoin sur certaines adventices, il pourra être associé en programme au cas par cas avec PROWL® 400.

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Corum® s'utilise à la dose maximum de 1,25 l/ha en post-levée des cultures de haricots non écossés frais (haricot vert), haricots écossés frais (fraise), haricots secs, pois écossés frais (pois de conserve), pois non écossés frais et pois secs.

Il s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées (entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones). Moduler la dose d'emploi en fonction du stade de la culture, des adventices présentes et de leur stade.

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").

Dans le cadre des rotations haricot-haricot ou pois de conserve-haricot, il conviendra d'adapter la dose d'emploi (cf paragraphe "gestion responsable").